

## Appel d'intérêt

### VILLE DE MONTRÉAL

#### **Service de la Gestion et de la Planification Immobilière**

Direction des transactions immobilières

Les réponses devront être reçues au plus tard le 10 janvier 2022 à 13h30, par courriel à l'adresse ci-dessous : [immeubles.soumissions@montreal.ca](mailto:immeubles.soumissions@montreal.ca)

**Catégorie :** Appel d'intérêt  
**Appel d'intérêt :** 21-002  
**Descriptif :** Avis d'appel d'intérêt pour la recherche d'un immeuble à bureaux existant ou à construire destiné à la vente ou à la location

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de la Ville de Montréal souhaite inviter toutes parties intéressées à lui faire parvenir des renseignements au sujet d'espaces ou immeubles à bureaux existants ou à construire destinés à la vente ou à la location et répondant aux critères suivants.

A) Périmètre : Les limites géographiques de la Ville de Montréal, à l'intérieur ou à proximité du périmètre délimité sur la carte jointe.

B) Superficie des espaces recherchés : doit avoir une superficie entre 3 400 et 5 000 mètres carrés.

C) Données techniques :

1. Bâtiment conforme aux normes applicables aux bâtiments de protection civile, selon la définition du chapitre 1 du Code de construction du Québec (B-1.1, r. 2) (critère obligatoire en cas de location ou de construction neuve);
2. S'il s'agit d'un bâtiment existant, application des clauses 10.2.2.2. et 4.1.8.5. du Code de construction du Québec. Coefficient de risque parasismique de 1.5 de l'état limite ultime (critère obligatoire en cas de location ou de construction neuve);
3. Tous les ancrages des éléments et composants non structuraux, qui sont susceptibles d'entraver la fonction " Protection civile " en cas de défaillance, doivent être vérifiés et rendus conformes aux exigences du Code de construction du Québec. (Clauses 4.1.8.18. et 10.4.1.3.2.) (critère obligatoire en cas de location ou de construction neuve);
4. Doit pouvoir offrir un minimum de 25 espaces de stationnement (intérieurs ou extérieurs);
5. Doit être ou peut être desservi par un réseau de fibre optique;
6. L'immeuble doit être ou pourrait devenir accessible universellement;
7. L'immeuble doit avoir une aire de réception des marchandises d'une superficie minimale de 85 mètres carrés.

D) En cas de location, date de disponibilité des espaces et particularités du bail :

1. Bail d'une durée de 15 ans avec options de renouvellement;
2. L'espace doit être vacant et libre d'occupants à partir du 1er octobre 2022 afin de pouvoir débiter les travaux d'aménagement;
3. Le propriétaire de l'immeuble devra faire l'objet d'une enquête d'antécédents pilotée par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
4. Des clauses spéciales devront être incluses dans le bail en cas de vente de l'immeuble.

**Renseignements :** Pour toute question s'adresser à : [immeubles.soumissions@montreal.ca](mailto:immeubles.soumissions@montreal.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'intérêt seront disponibles à compter du 7 décembre 2021.



Les personnes et les entreprises intéressées par cet appel d'intérêt peuvent se procurer les documents en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Le présent avis d'appel d'intérêt ne constitue ni une qualification ni un appel d'offres et ne peut d'aucune façon être interprété comme créant un lien entre la Ville de Montréal et les personnes qui répondront à la présente demande.

Fait à Montréal, le 7 décembre 2021

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat

---

Journaux de publication :      Le Devoir \_X\_      Autre à préciser\* : \_\_\_\_\_

**Système à deux enveloppes** : oui \_\_\_\_\_      non \_X\_

**Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ?** \_\_\_\_\_

\*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.

Version mars 2019